



ALTERNATIVES ^{#02}

Magazine d'information des services publics des déchets • Juin 2022

**Dans la peau d'un
maître composteur**

8

**Le traitement des
déchets ultimes**

10

**Le gaspillage
alimentaire**

17

VOS CONTACTS

par compétences



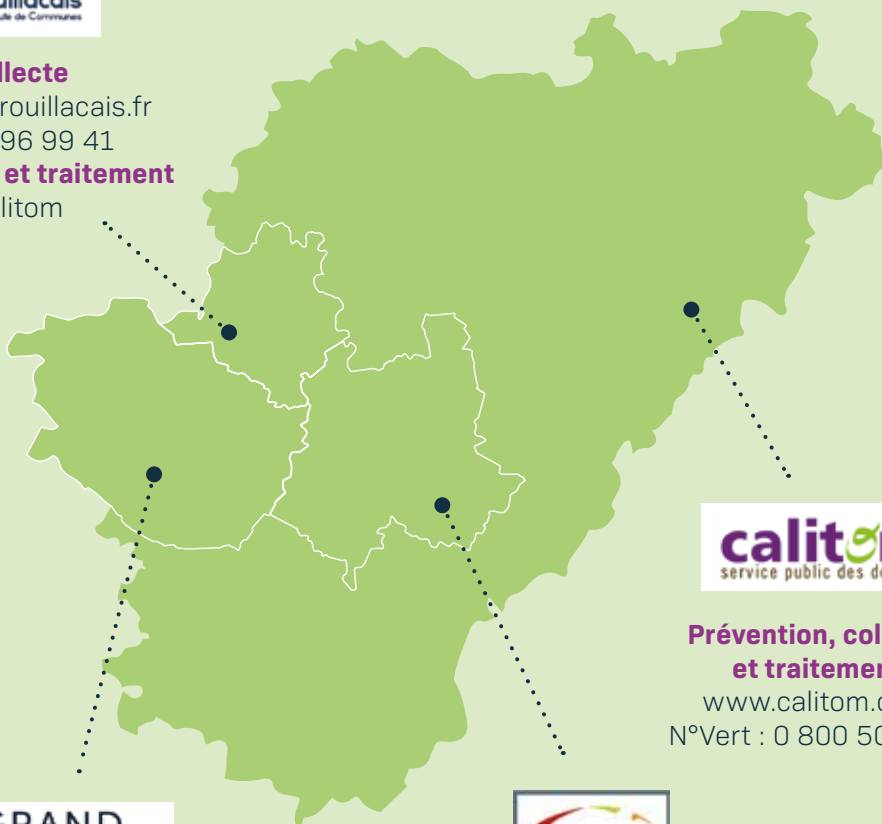
Collecte

www.cdrouillacais.fr

05 45 96 99 41

Prévention et traitement

Calitom



Prévention, collecte et traitement

www.calitom.com

N°Vert : 0 800 500 429



Prévention

www.grand-cognac.fr

05 45 36 64 30

Collecte et traitement

Calitom



Prévention et collecte

www.pluspropremaville.fr

N°Vert : 0 800 77 99 20

Traitement

Calitom

Alternatives

Magazine d'information des services public des déchets

Renseignements liés à la publication : 0 800 500 429 (N°vert) -

www.calitom.com - Facebook @Calitom16

Plusieurs collectivités agissent sur le département de la Charente en matière de prévention, de collecte et de traitement des déchets. Selon la nature des renseignements recherchés, contacter la collectivité de référence mentionnée sur la carte. Les articles de ce magazine précisent si nécessaire toute particularité de territoire.

- **Directeur de publication du magazine** : Michaël Laville
- **Rédaction et mise en page** : service communication Calitom
- **Photos** : Calitom, AdobeStock, GrandAngoulême
- **Impression** : Fabrègue - 189 300 exemplaires
- **Périodicité** : 3 fois par an
- **Dépôt légal** : juin 2022
- **ISSN** : 2825-1172
- **Éditeur** : Calitom, 19 rte du Lac des Saules, ZE la Braconne, 16600 Mornac
- **Imprimé sur** papier PEFC avec des encres d'origine végétale





Alternatives

SE POSITIONNER POUR L'AVENIR

Hausse du prix des énergies, des biens, de toute activité... Le contexte géopolitique lié à la crise ukrainienne nous rappelle durement combien les équilibres économiques sont précaires et combien le maintien d'une certaine indépendance est indispensable à la maîtrise des coûts sur le plan national comme local.

Aujourd'hui, le traitement des déchets résiduels charentais repose exclusivement sur la mise en décharge. Certains tonnages doivent même être exportés vers un centre d'enfouissement privé de la Vienne par manque d'autonomie. D'un point de vue environnemental, cette situation n'est plus acceptable pour les générations futures. Elle est aussi extrêmement risquée sur le plan financier.

Il est temps pour la Charente de changer de modèle, d'envisager des solutions modernes à haute performance environnementale et économiquement viables. Pour cela des orientations capitales viennent d'être prises par les élus de Calitom afin de préparer l'avenir.

Parmi ces décisions, celle de fermer l'unité de pré- traitement mécanobiologique de Ste-Sévère compromise par la législation en raison de ses faibles résultats, celle d'abandonner à terme la mise en décharge des déchets résiduels et d'examiner les possibilités offertes par la valorisation énergétique, celle enfin de réajuster la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Après un coût moyen resté identique depuis 11 ans, une évolution était indispensable pour faire face aux pertes entraînées par l'explosion de la fiscalité nationale sur l'enfouissement et l'augmentation des prix liée aux crises successives qui nous touchent tous. Ce n'est pas une exception charentaise car 77% des collectivités françaises en charge des déchets ont dû augmenter de manière importante leurs tarifs au cours des deux dernières années, ce sera le cas pour toutes les collectivités d'ici 2025.

Ces évolutions n'ont pas été décidées avec plaisir, mais en responsabilité nous devons être visionnaires et tout entreprendre afin de maîtriser les coûts futurs pour répondre aux grands enjeux de notre époque.

Michaël LAVILLE,
Président de Calitom

SOMMAIRE

Juin 2022

06

LES ACTUS

**Des bornes pour le tri
des déchets alimentaires**

08

FICHE MÉTIER

**Le maître-composteur,
pour une bonne gestion de proximité des biodéchets**

10

LE DOSSIER

**90 000 tonnes de déchets ultimes produits
chaque année en Charente**

14

DANS LES TERRITOIRES

**CDC du Rouillacais,
CA du GrandAngoulême**

15

ZOOM SUR

Le budget 2022

16

LES BONNES PRATIQUES

Les mouchoirs en papier et la vaisselle en bambou

18

INITIATIVES LOCALES

Le groupe Vicard



21 avril 2022

Atelier élaboration de cosmétiques maison par Charente Nature à l'espace d'animation et de réemploi de Calitorama à Châteaubernard



8 au 12 mars 2022

Atelier compostage lors de la "Semaine Verte" à Saint-Michel



2 avril 2022

Participation à la 1^{ère} édition du Forum Bébé à St-Yrieix



19 mai et 9 juin

Sensibilisation zéro déchet aux collèges de Montbron et La Rochefoucauld

Prévention et collecte



Des bornes spéciales pour trier les déchets alimentaires

À compter de cet été et jusqu'en 2023, des bornes à déchets alimentaires vont être implantées progressivement sur les communes de GrandAngoulême. Ce dispositif, complémentaire aux composteurs individuels ou collectifs, permettra de déposer les déchets alimentaires qui peuvent créer des nuisances olfactives en compostage. Seront acceptés les petits restes de repas (pâtes, riz...) ainsi que les restes de viande et de poisson même emballés dans des barquettes lorsqu'ils sont périmés ! Que vous habitiez en maison individuelle ou immeuble collectif, les déchets devront être mis dans des sacs plastiques fermés avant d'être jetés dans les bornes.

Pour utiliser ces équipements, rien de plus simple ! Il suffira d'utiliser le badge d'accès remis lors des distributions de matériel. Vous disposerez aussi d'un bioseau pour transporter vos sacs fermés et d'un livret explicatif avec les consignes de tri.

Retrouvez la borne la plus proche de chez vous sur la carte interactive sur www.pluspropremaillle.fr

Familles zéro déchet

Après les communes de Mansle et Chazelles, la ville de Ruffec s'est lancée dans le défi "Famille zéro déchet", sur l'initiative du centre social Chrysalide. 15 familles se sont engagées de janvier à juin 2022 et sont accompagnées par Calitom dans le cadre d'ateliers, de visites de sites...

Le plan de modernisation des déchèteries en vidéo

Découvrez la vidéo, sur Youtube, pour comprendre le projet de "Modernisation du réseau de déchèteries" de Calitom.



Prévention

La nouvelle crèche de Vars équipée avec des couches lavables

Engagée dans une démarche de lutte contre les perturbateurs endocriniens et de préservation de l'environnement, la CDC Cœur de Charente a souhaité aller plus loin dans le cadre de l'ouverture du pôle enfance jeunesse de Vars, en s'emparant de la réduction des déchets. À terme 39 enfants seront accueillis dans cette structure, un potentiel équivalent à 39 780 couches jetables chaque année, soit près de 4 000 kg de déchets. Une thématique, dont la collectivité a souhaité s'emparer.

Accompagnée par Calitom et le Comité -20%, la CDC Cœur de Charente contribuera ainsi à la réduction des déchets sur son territoire grâce à la mise place de couches lavables au sein de la nouvelle crèche. C'est l'Atelier 9, atelier d'insertion à Angoulême qui devrait réaliser et fournir ces changes. Une transition qui se poursuivra ensuite avec les deux autres Maisons de la Petite Enfance à Aigre et Mansle.



La garantie légale de conformité mentionnée

Mieux informer le consommateur fait partie des objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la garantie légale de conformité d'un produit et sa durée doivent être mentionnées sur la facture ou le ticket de caisse. Cette garantie permet d'obtenir gratuitement la réparation ou le remplacement d'un produit détérioré dans les 2 années suivant un achat neuf et 6 mois pour un achat d'occasion. En cas de manquement, le vendeur est passible d'une amende de 3 000 € maximum pour une personne physique et de 15 000 € pour une personne morale.

Si, durant les deux ans suivant l'achat, le produit fait l'objet d'une réparation dans le cadre de cette garantie, le client bénéficiera de 6 mois supplémentaire, soit une garantie totale de 30 mois.



30 EQUIPEMENTS
achetés et inutilisés

en moyenne par foyer en France !



LE MAÎTRE COMPOSTEUR pour une bonne gestion de proximité des biodéchets



Garants du bon fonctionnement des sites de compostage publics et collectifs, les maîtres-composteur sont des experts formés et certifiés pour assurer leur gestion, leur entretien et leur animation.

Leur intervention est primordiale afin de permettre le bon processus de compostage, maintenir l'équilibre des composteurs et limiter toutes nuisances (odeurs, jus, moucheron...). Ils sont aussi chargés d'assurer un lien de proximité avec les habitants pour les sensibiliser à la pratique, les conseiller, leur rappeler les consignes et éviter les erreurs de tri. Toutes les opérations réalisées sur site, les quantités... sont saisies dans un logiciel pour suivre les pratiques au niveau local et régional. Selon les territoires, cette mission est assurée directement par les collectivités ou bien confiée à des chantiers d'insertion.

LE SAVIEZ-VOUS ?

CONSIGNES	EXPLICATIONS
Fractionnez vos apports en petits morceaux	Ceci permet d'accélérer le processus de décomposition des déchets alimentaires en compost. Le pain ne doit être mis qu'en petite quantité et en petits morceaux.
Déposer les déchets alimentaires en vrac dans les composteurs collectifs selon les consignes sur site	Les sacs en plastique, même biodégradables, ne sont pas acceptés dans les composteurs. Ils ne sont pas adaptés à la pratique de ce type de compostage.
Ne pas déposer de déchets végétaux de jardin au pied des composteurs ou dans les composteurs collectifs	Ces sites publics et collectifs ne sont pas des points de collecte ou de dépôt des végétaux de jardin. Les déchets doivent être apportés en déchèterie. Seuls les restes alimentaires sont acceptés.

PETITS MOTS croisés

Alors que la réglementation prévoit l'obligation du tri à la source des déchets alimentaires pour tous au 31 décembre 2023 au plus tard, les collectivités développent des points de compostage publics pour les habitants qui n'ont pas ou peu de jardin et ne peuvent donc accueillir de composteur individuel. 60 sites sont en place sur GrandAngoulême, 40 sur le périmètre de Calitom, 5 sur Grand Cognac.



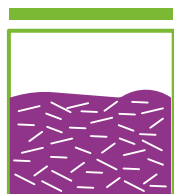
Nous sommes deux maîtres-composteurs pour entretenir chaque jour les sites de compostage publics de GrandAngoulême. Selon le taux de remplissage des composteurs, nous nous rendons entre 3 fois par semaine et une fois tous les 15 jours sur place pour inspecter l'état et réaliser si nécessaire, des réparations, brasser la matière, contrôler la température, retirer les erreurs de tri, ajouter du broyât. De manière plus ponctuelle, nous transférons de la matière du bac d'apport au bac de maturation pour permettre au compost de mûrir ou bien nous vidons les bacs. Une partie importante de notre mission concerne aussi l'animation. À la fois, nous sommes là pour guider les usagers dans leur geste, et aussi pour faire connaître ces sites et développer cette pratique. Une fois par an, lorsque le compost est mûr, nous organisons des distributions pour les habitants. Au vu de l'évolution du nombre de sites, un 3^{ème} maître-composteur rejoint notre équipe cet été.



Agnès SEGUY,
Maître-composteur au GrandAngoulême



LES BACS DE COMPOSTAGE PARTAGÉ



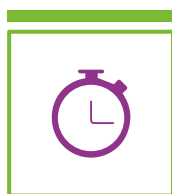
Stock de broyât

Pour recouvrir chaque dépôt de déchets alimentaires d'une couche de matière sèche.



Bac d'apports

Pour le dépôt des déchets alimentaires selon les consignes mentionnées.



Bac de maturation

Les matières du bac d'apport y passent 6 à 9 mois pour se transformer en compost.

À SAVOIR SUR LES CONSIGNES

- **Pour le bon fonctionnement de l'équipement et la qualité du compost, retrouvez les consignes sur les panneaux d'affichage fixés sur les composteurs.**
- **Vous pouvez également** vous référer à l'adhésif figurant sur le bioseau remis lors du lancement.
- **Pour toutes questions complémentaires,** vous pouvez vous rapprocher de votre collectivité.

90 000 tonnes de déchets ultimes produits chaque année par les charentais

Malgré les efforts de prévention et de tri, notre consommation produit et produira toujours une part de déchets ultimes non évitables et non valorisables. Ces déchets doivent pourtant être éliminés. Au niveau national, leur traitement repose principalement sur deux techniques : l'enfouissement dans des décharges contrôlées et l'incinération avec valorisation de l'énergie dégagée lors de la combustion des déchets. La réglementation européenne a fixé des priorités claires : la mise en décharge est « l'option de gestion la moins souhaitable ».

▪ En Charente, le traitement par enfouissement

90 000 t/an de déchets ultimes produits en Charente et pris en charge par la collectivité	2018 Fermeture de l'usine d'incinération de La Couronne (sans valorisation énergétique)	70 000 t/an Capacité totale d'enfouissement de Valoparc (Ste-Sévère)
---	---	---

Depuis 2018, Valoparc est désormais le seul équipement en Charente permettant de gérer nos déchets, par mise en décharge. Cependant, sa capacité d'accueil ne permet pas de les gérer en totalité. Une partie doit être exportée vers un autre centre d'enfouissement privé, dans la Vienne. Cette problématique sera bientôt accentuée par le fait que la capacité du site de Ste-Sévère sera ramenée à 40 000 t/an en 2025.

▪ Les promesses du pré-traitement

Comme une quarantaine d'autres collectivités en France, la Charente avait opté en 2007 pour une technologie de valorisation matière, prometteuse à l'époque : le pré-traitement mécanobiologique (PTMB). Ce procédé devait permettre d'extraire la part fermentescible présente dans les ordures ménagères (épiluchures, restes de repas, papiers souillés, textiles sanitaires) ainsi que les métaux mal triés.

2 unités de PTMB avec production de compost avaient alors été prévues en Charente par le Plan départemental d'élimination des déchets du Conseil Général. La première fût construite sur le site de Ste-Sévère. 6 000 tonnes de compost et 46% de déchets enfouis en moins étaient attendus.

LES DÉCHETS ULTIMES

« Déchets qui ne sont plus susceptibles d'être réutilisés ou valorisés dans les conditions techniques et économiques du moment. Ils doivent donc être éliminés. »



65 000 tonnes*
d'ordures ménagères
(sacs noirs)



20 000 tonnes*
non-encore valorisables
en déchèterie



5 000 tonnes*
de refus de tri
après traitement de
certaines filières
(avec 17% d'erreurs dans
les sacs jaunes en 2021)

*Chiffres de 2021 - Charente

Pré-traitement : des objectifs de valorisation et d'économies jamais atteints...



Une valorisation partielle

L'usine devait réduire de près de 50% la masse de déchets à enfouir. Ces performances n'ont jamais été atteintes.



Une mauvaise qualité de compost

Le compost obtenu a rarement répondu à la norme NFU 44-051, rendant impossible sa valorisation en agriculture.



Presque autant de déchets enfouis

La grande majorité des déchets pré-traités et le compost non-normé, devenu un simple stabilisat, n'ont eu d'autres solutions que d'être enfouis.



Des coûts et surcoûts

Les objectifs n'étant pas atteints, ceci a entraîné des surcoûts qui, même limités par la simplification de l'usine, n'ont pas permis de modérer l'augmentation du coût de la taxe nationale sur l'enfouissement.

Des aléas internes et externes

L'évolution des consignes de tri et la promotion du compostage individuel, conformément aux impositions réglementaires qui ont suivi la mise en service de l'usine, ont très fortement abaissé la part compostable présente dans les ordures ménagères, modifiant ainsi la nature des déchets accueillis et les résultats annoncés.

44% de déchets fermentescibles dans les ordures ménagères en 2008, seulement 21% en 2018 et bientôt encore moins avec l'obligation du tri des déchets alimentaires en 2024 pour tous les ménages.

En outre, le compost produit par l'unité de Ste-Sévère présentait des traces d'arsenic le rendant impropre à toute commercialisation et conduisant inévitablement à son enfouissement. Malgré de nombreuses recherches pour tenter de déterminer la source de cette pollution, les causes n'ont jamais pu être pleinement confirmées.

44 %

de biodéchets dans les ordures ménagères en 2008

21 %

seulement en 2018

Fin 2021, la fin d'un équipement trop coûteux pour les résultats obtenus

En 2021, 90% des déchets pré-traités par l'unité ont été enfouis pour un budget de fonctionnement de 1,2 million € par an. Malgré l'investissement réalisé et l'amortissement résiduel, poursuivre cette activité était devenu plus coûteux que de l'arrêter. C'est pourquoi, les élus ont jugé plus raisonnable de fermer définitivement l'unité de pré-traitement de Ste-Sévère début 2022. Cet arrêt permet dès la 1^{ère} année une économie de 800 000 € puis à terme de 500 000 € par an, en considérant l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Pour en savoir plus, découvrez la plaquette sur l'arrêt du pré-traitement mécanobiologique disponible sur www.calitom.com/site-de-traitement-valoparc



▪ Le traitement des déchets sous le coup de la réglementation

2004/2007

Objectif de réduction des déchets de 10% entre 2014 et 2016

2015

Loi de transition énergétique donne la priorité à la prévention des déchets (-50% de déchets enfouis en 2025, par rapport à 2010)

2019

La loi de finances fait tripler la Taxe Générale sur les Activités Polluantes avec 65€ HT/t. de déchets enfouis en 2025

2020

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire rend obligatoire le tri des déchets alimentaires en 2024

2022

Les lois ne soutiennent plus le pré-traitement. La loi et les mesures fiscales désormais plus favorables à la valorisation énergétique

▪ L'enfouissement, seule solution de traitement actuelle en Charente

L'arrêt de l'usine implique un retour à la solution initiale de mise en décharge directe des déchets ultimes. Bien que les quantités à traiter aient été drastiquement réduites par l'effet des politiques de prévention engagées, la réduction de capacité du site de Ste-Sévère à 40 000 tonnes par an très prochainement rend la situation charentaise extrêmement tendue. Le traitement des déchets ultimes du département n'est aujourd'hui possible qu'avec le recours à un site privé situé au Vigeant (86). Il devient donc urgent pour la Charente de préparer d'autres solutions de traitement pour l'avenir.



Fonctionnement du centre d'enfouissement

Les installations de stockage de déchets non-dangereux sont des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et donc soumises à une réglementation stricte contrôlée par les services de l'État. Les casiers sont construits sur des terrains répondant à des conditions géologiques particulières et selon des règles d'aménagement apportant toutes les garanties d'étanchéité. Les rejets polluants (lixiviats et biogaz) émanant de la dégradation des déchets sont également captés et soumis à différents procédés de traitement.

▪ Coût d'enfouissement des déchets résiduels

7,3 M€

en 2022



9,4 M€

en 2025

▪ Vers la fin du traitement par stockage

Les collectivités doivent envisager d'autres solutions de traitement que le stockage. En février dernier, les élus de Calitom se sont prononcés en faveur de la sortie de la mise en décharge d'ici 6 à 10 ans. Des études vont être lancées en vue d'examiner les solutions durables de valorisation énergétique des déchets résiduels.



Rencontre

Amorce, association des collectivités en charge de la gestion des déchets, interpellera prochainement le Gouvernement sur la question du traitement des déchets. Nicolas Garnier, délégué général, dresse un état de la situation dans laquelle sont aujourd'hui les collectivités.



Créée en 1987, l'association Amorce est un réseau d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau.



Plus de
1 000 adhérents



2/3
de collectivités

1/3
de partenaires
des collectivités

Quel regard portez-vous sur le pré-traitement mécanobiologique ?

Le pré-traitement s'est développé par défaut pour répondre au blocage des capacités de stockage et de valorisation énergétique. Extraire les matières recyclables, valorisables et organiques contenues dans les déchets résiduels avait à l'époque un sens. L'orientation de Calitom était pragmatique. Mais, l'Etat n'a eu de cesse de bloquer le déploiement de cette solution et de fermer tout autre possibilité que la prévention et le tri à la source. L'impasse tient à cette illusion que la prévention et le tri feront disparaître tous les déchets. Il faut pourtant assumer qu'une part comprise entre 100 et 150 kg/habitant de nos poubelles demeure des déchets résiduels.

Comment va évoluer la situation du traitement des déchets ?

En continuant ainsi à faire obstacle à toutes les techniques actuelles de traitement, nous allons dans le mur. Il n'y aura à terme plus de capacités d'élimination. Une offre faible, une quantité de déchets toujours présente, une évolution de la TGAP qui n'est pas encore à son plein régime, l'explosion du coût de l'énergie... La situation va devenir très sérieuse. Les collectivités vont être sujettes à des augmentations extrêmement fortes et n'auront plus de solutions de prise en charge des déchets résiduels.

De quelle manière sortir de cette impasse ?

Le modèle exige que les collectivités fassent toujours mieux. Mais, systématiquement taxées, sanctionnées, empêchées, elles sont piégées. La réglementation doit changer pour être moins punitive et plus incitative. Parmi nos demandes à Mme la Première Ministre : le gel de la TGAP, faire que celle-ci taxe surtout les metteurs sur le marché, et donc pas uniquement les collectivités et le contribuable, et enfin que cette recette soit intégralement redistribuée aux collectivités pour financer les projets d'équipements et politiques de prévention... 600 M€ sont prélevés chaque année au niveau national pour la TGAP. 100 M€ seulement reviennent aux actions vertueuses. Toutes les filières REP doivent également être pressées de se mettre en oeuvre et atteindre leurs objectifs de captage de leurs déchets. Enfin, tout en restant ambitieuse en matière de prévention, les collectivités doivent être laissées libres du choix de leur mode de traitement.



La déchèterie de la CDC du Rouillacais en forte progression en 2021

En 2021, la déchèterie intercommunale de Rouillac a accueilli 42 800 visiteurs (+ 24 % par rapport à 2020) et a collecté près de 4 000 tonnes de déchets (+ 25 % par rapport à 2020). Elle accueille plus de 30 flux différents permettant aux habitants et professionnels de la collectivité de trier leurs déchets de façon très fine.

Une grande partie de ces déchets est valorisée, soit par recyclage (cartons, polystyrène, déchets végétaux, métaux...), par réutilisation (textiles) ou par valorisation énergétique (déchets toxiques...). La part « tout-venant », quant à elle, représente encore 740 tonnes en 2021 qui n'ont pu être recyclées. Elle doit être enfouie, le biogaz extrait étant malgré tout valorisé en électricité.

Des filières pour les petits déchets (cartouches de chasse, bouchons, piles,

ampoules...) sont également mises en place afin que ces éléments ne se retrouvent pas dans les sacs transparents déployés sur la collectivité depuis le 1^{er} mars dernier. Trier les déchets est donc un geste utile pour l'environnement !

Ouverture le lundi de 14h à 18h, les mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le jeudi de 9h à 12h. Des questions : contactez la CDC au 05 45 96 99 40.



Des familles adhérentes au centre social de Saint-Michel se lancent dans le défi zéro déchet

Suite à la « Semaine Verte » organisée par le Centre Social « Kaléidoscope » de Saint-Michel du 8 au 12 mars dernier, 8 familles en lien avec cette structure se sont inscrites à l'opération « Familles zéro déchet » et se sont engagées dans la prévention-réduction de leurs déchets du 6 avril à fin octobre 2022.

Afin de les accompagner, les familles sont invitées à des ateliers (cuisine anti gaspi, couture alternative réutilisable, jardin autonome, matériel connecté durable, produits d'hygiène sans risque...), des visites de site (centre de tri, déchèterie, Envie Charente...) et peuvent tester du matériel (textiles sanitaires réutilisables, boîtes à vrac...). 4 réunions de groupe et des échanges d'informations réguliers viennent jaloner ce dispositif, animé et

coordonné par Sabine Boutin, préventrice déchets à GrandAngoulême, afin que chacun partage son retour d'expérience.



ZOOM SUR

Le budget 2022

De 2010 à 2021, Calitom a stabilisé le coût moyen des déchets par habitant. Mais la hausse de la TVA en 2012 et 2014 puis l'augmentation de la fiscalité extérieure ont masqué ces efforts et fait régulièrement augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Après le maintien des tarifs durant 10 ans, le budget 2022 de Calitom a dû être rééquilibré de 5,3 M€, soit +19,2 €/habitant (collectivités adhérentes à la collecte et au traitement) et +13,1€/habitant (collectivités adhérentes au traitement uniquement).

LE FONCTIONNEMENT

1 Chaque année, Calitom établit le budget nécessaire pour assurer



la collecte



le traitement

2 Le coût de ce service est demandé aux collectivités selon les services apportés sur leur territoire :



Nombre d'habitants



Fréquence de collecte



Tonnage à traiter ...

3 Les collectivités déterminent un taux à appliquer sur le foncier bâti afin de facturer le coût des déchets aux habitants. Cette taxe, appelée TEOM, est perçue auprès des propriétaires fonciers. Elle est liée à la valeur locative du bien, et non à la quantité de déchets produite. Seule la redevance* permet une adaptation.

**Toute la Charente est soumise à la TEOM, excepté les habitants de la CDC du Rouillacais soumis à la REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères).*

QUELQUES CHIFFRES 2022

133,50
€/hab

Coût TTC moyen des appels à participation des collectivités collecte et traitement

3,8 M€
€ de TGAP

Chaque tonne d'ordures ménagères enfouie est taxée par l'État. Cette Taxe Générale sur les Activités Polluantes passera de 25€ en 2020 à 65€ en 2025. Pour 2022, elle est de 45€/tonne et coûte +960 000 € par rapport à 2021.

Pour limiter les coûts de traitement, valoriser plus de déchets, optimiser les services et adopter un meilleur geste de tri sont indispensables.

Un rééquilibrage nécessaire pour 2022

L'évolution résulte de nombreuses hausses de coûts extérieures subies par la collectivité.

Causes principales :



Hausse importante de la TGAP



Prix des marchés de traitement des déchets



Coûts de l'énergie (électricité et gazoil)

Cet ajustement également recommandé par le cabinet financier ayant audité Calitom permet de reconstituer de l'autofinancement et de limiter le recours à l'endettement en prévision des investissements à venir.

LES BONNES PRATIQUES

LES ESSUIE-TOUT, SERVIETTES ET MOUCHOIRS EN PAPIER



Vite utilisés, vite jetés ! Ces textiles à usage unique produisent plus de déchets qu'on ne le pense...

Ils représentent à eux seuls près de 7% du sac noir, l'équivalent de 12,5 kg par an et par habitant ! Pourquoi ne pas opter pour des produits plus durables, comme les éponges, lingettes, serviettes et mouchoirs lavables ? Un geste simple qui permet de réduire facilement le volume de ces déchets. Pour les adeptes qui ne peuvent s'en passer, sachez que l'essuie-tout, les serviettes et mouchoirs en papier blanc peuvent être mis dans le composteur individuel. Mélangés aux déchets alimentaires et végétaux, ils se décomposent très bien.

Le saviez-vous ?

Retrouvez plein de conseils et d'astuces pour réduire ses déchets sur le site www.jagispourreduire.com

OÙ JETER : LA VAISSELLE EN BAMBOU OU BOIS ?



Vantés comme une alternative écologique à la vaisselle jetable en plastique, les couverts et assiettes en bois et en bambou ont fait leur apparition. Où les jeter ?

Il faut différencier la vaisselle en bois et bambou réutilisable de celle à usage unique.

À usage unique, elle doit être jetée dans le sac noir. Elle ne se recycle pas.

Est-elle compostable ou biodégradable ?

Parfois vendue comme telle, dans la réalité, elle ne se composte pas dans un composteur de jardin malgré l'application des logos "Compost" ou "Compost home". Ce ne sera possible qu'en installation industrielle, avec des températures très haute pour la dégradation.



Un doute ?
www.calitom.com
www.pluspropremaville.fr
(GrandAngoulême)



Le bon geste

Les piles bâtons ou boutons au **lithium** doivent être impérativement retirées des appareils, jouets, livres électroniques... que vous jetez. Leurs compositions sont inflammables et toxiques en centre de stockage. Elles peuvent être déposées en **déchèterie** ou **dans les contenants mis à votre disposition à l'entrée de certains magasins.**

UN PAS DE + vers le zéro déchet

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Chaque année, près de 30 kg/hab. de nourriture sont jetés, dont 7 kg de produits alimentaires encore emballés. Tendre vers le 0 déchet, c'est anticiper ses besoins mais aussi faire des économies en ajustant ses courses. Voici quelques conseils pratiques simples et efficaces.

1 Avant les courses



La liste de courses

Avant de partir, établissez une liste sur ce qu'il vous manque et la quantité adéquate pour vos repas. Vous éviterez ainsi les doublons, ainsi que les fruits et légumes en excès à consommer rapidement.

Les dates de péremption

Avant d'acheter, vérifiez les dates limites de consommation et les dates de durabilité minimale. Si vous n'êtes pas sûr.e de manger le produit dans les temps, alors évitez de l'acheter.

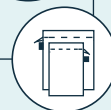
2 Pendant les courses



3 Le rangement

Un endroit frais, sec et sombre

Certains aliments préfèrent un endroit sec, frais et sombre au réfrigérateur : les pommes de terre, les œufs, les oignons, les courges...



Le vrac

Privilégiez le vrac pour n'acheter que la juste quantité (viande, céréales, fromage...). Cela vous évitera également de vous encombrer d'emballages.



Le frigo

Rangez sur le devant ceux à consommer le plus rapidement et respectez les zones de froid pour chaque aliment et produit.



Les bonnes associations

Certains fruits et légumes continuent de mûrir après la cueillette, comme les pommes et les bananes notamment. Ils dégagent un gaz volatil, l'éthylène, qui peut accélérer la maturation de certains fruits et légumes environnants.

4

En cuisine



Les restes alimentaires

Cuisinez les restes et trouvez des recettes pour les fruits et légumes abîmés.



La conservation

Repas cuisinés, fruits et légumes coupés... Protégez-les dans une boîte hermétique ou un Bee Wrap. Vous éviterez ainsi que l'air libre ne les assèche et qu'ils ne se périssent rapidement. Pour des grosses quantités, pourquoi ne pas privilégier la congélation, la déshydratation ou encore la transformation (ex : confiture, pickles...) ?

INITIATIVE LOCALE

Le groupe Vicard



Fabricant de tonneaux et de gros contenants pour le Cognac et le vin depuis 1925, le Groupe Vicard est engagé depuis de nombreuses années dans la transition écologique et le réemploi de ses déchets. Une philosophie qui leur permet aujourd'hui d'impulser des projets allant dans ce sens sur le territoire cognaçais.

Q. Quels types de déchets avez-vous au sein de votre entreprise ?

R. Nous produisons essentiellement des déchets de chênes. Tout d'abord au sein de notre merranderie située à St-Junien où nous transformons des troncs d'arbres en merrains, c'est-à-dire en morceaux de bois qui vont servir pour la fabrication des barriques. À ce niveau là, l'écorce, l'aubier et une partie du cœur du tronc d'arbre ne conviennent pas pour la fabrication des tonneaux et représentent 70% de déchets de bois. Ensuite, au sein de la tonnellerie à Cognac. Les merrains, après séchage pendant 3 ans, sont usinés pour donner une forme au tonneau. 30% deviennent des copeaux. Alors que nous achetons chaque année 6 000 m³ de chêne, il était important de trouver des solutions pour revaloriser toute cette matière.



Nous menons des projets pilotes sur notre site en vue de les dupliquer sur notre territoire pour que le bilan carbone du Cognac soit le meilleur possible.



Q. Comment est-elle revalorisée ?

R. Depuis 20 ans, les déchets de bois issus de la merranderie sont broyés pour fabriquer des plaquettes forestières. Une partie est envoyée à la papeterie de Saillat pour servir dans la fabrication de pâte à papier. Le reste est transporté sur notre site de Cognac pour alimenter une chaudière biomasse de 2,5 MW. Pour éviter le transport de 100 km entre nos sites et mieux valoriser le chêne, nous regardons aujourd'hui pour d'autres pistes. Après séchage et torréfaction, les plaquettes forestières pourraient servir de boisés pour amener des arômes aux jeunes Cognac VS et VSOP. Il y a aussi la possibilité d'en faire des briques pour le chauffage, pour les poêles à bois. Ou bien encore des produits œnologiques. C'est-à-dire qu'après torréfaction, ces plaquettes

peuvent être placées dans des sacs à infusion, mis dans les cuves en inox pendant 4 à 8 mois, pour apporter un arôme de fût aux gammes de vins qui ne bénéficient pas d'un vieillissement en fût de chêne. Quant aux copeaux de la tonnellerie, ils sont transformés chez nous en pellets, au sein de notre unité de granulation. Une partie sert comme combustible pour chauffer nos barriques lors du processus de fabrication, et l'autre partie est revendue au personnel.

Q. Vous souhaitez aller encore plus loin dans la démarche ?

R. Pour alimenter notre chaudière à la place des plaquettes forestières, nous regardons pour utiliser des déchets verts locaux. Les déchets de bois de vignoble représentent 25 000 tonnes par an. Jusqu'à présent, ils étaient mis en bout de parcelle puis souvent brûlés malgré l'interdiction. Nous souhaitons lancer une structure pour les collecter, les broyer, les transformer et qu'ils servent localement pour le chauffage. C'est un projet qui sort de la tonnellerie mais dont l'objectif est de mieux valoriser les déchets sur le territoire.

Q. Vous avez d'autres projets à venir ?

R. En terme d'énergie, notre objectif d'ici fin 2022 est d'être autosuffisant et plus tard indépendant. Nous menons des projets pilotes sur notre site en vue de pouvoir les dupliquer sur notre territoire et que le bilan carbone du produit du Cognac soit le meilleur possible. Parmi ceux-ci, nous récupérons une partie des fumées chaudes de nos foyers de chauffe pour faire de l'eau chaude, utiliser de la vapeur d'eau pour tester nos tonneaux, nous installons en août 6 000 m² de couverture de panneaux photovoltaïques sur notre bâtiment... Nous essayons d'être le plus vertueux possible.

Interview de Jean-Charles Vicard

Président Directeur Général du Groupe Vicard

Une vidéo à découvrir
<https://bit.ly/3Mx3w0N>



Pour aller plus loin

D'autres entreprises engagées

De juin 2019 à décembre 2021, 10 entreprises du Grand Cognac se sont engagées dans un programme d'actions pour la réduction de leurs déchets via leur participation au Pacte Efficacité Matières. Un accompagnement de 20 mois pour travailler sur leurs achats, procédés et produits qui leur a permis d'optimiser leur consommation de ressources, de réaliser des économies et gagner en compétitivité.

Résultats collectifs :

RÉDUCTION

40 730 € économisés

28 tonnes de déchets évités

RÉEMPLOI

5 600 € économisés

5 tonnes de déchets valorisés

RECYCLAGE

23 490 € économisés

118 tonnes de déchets valorisés

Ont participé à ce programme :

Amorim Top Series, Bernadet, H.Mounier, Homnia, La Vénitienne, Libaud, Novolet, Rémy Martin, Rouby Industrie, Valadié Emballage.

Une opération portée par la CCI Charente, Grand Cognac, Soltena et Calitom.

DÉCHETS ALIMENTAIRES

RESSOURCES INSOUPEÇONNÉES

DANS NOS CUISINES !



2022

ON SE PRÉPARE !

2023

ON PASSE
À L'ACTION !

2024

ON A TOUS
LE BON GESTE !

Chaque
petit geste
compte pour
réduire nos
déchets !

calitem
service public des déchets

Grand
Angoulême

CO
GRAND COGNAC

l'AGIS
pour réduire

Soutenu par

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ADSM

Nouvelle-
Aquitaine

Tribio

JAGISPOURREDUIRE.COM